

117

Une enveloppe de

3,5 M€/an

pour soutenir les entreprises
du territoire

Auvergne-Rhône-Alpes

Soutien aux investissements dans l'industrie agroalimentaire



BÉNÉFICIAIRES

PME



FORME DE L'AIDE

Subvention



INTENSITÉ DE L'AIDE

Jusqu'à 35% des dépenses éligibles



PÉRIODE

Instruction au fil de l'eau jusqu'en 2027

FINANCEURS



QUELS PROJETS ?

L'**industrie agroalimentaire** est considérée comme majeure pour le territoire.

À ce titre, **l'Europe et la Région Auvergne-Rhône-Alpes** investissent conjointement pour favoriser le développement de la souveraineté alimentaire.

Le dispositif détaillé ici vise **l'amélioration** et la **modernisation** des outils de transformation, de stockage et de conditionnement de produits agricoles (hors semences et fourrage). Cela inclut les abattoirs.

Les dépenses éligibles concernent des **projets d'investissements** dans :

- ↳ Les équipements & matériels (hors crédit-bail),
- ↳ Les investissements immatériels dès lors qu'ils sont directement liés à l'investissement matériel : frais d'études du matériel, prestations de mise en service, logiciels informatiques, études/diagnostics environnementaux ou sociétaux (RSE).

Des liens forts avec le monde rural ou en matière d'approvisionnement avec la production régionale sont également attendus.

QUELS SOUTIENS ?

Les entreprises peuvent prétendre à une aide publique significative :

- ↳ sous forme de **subvention**,
- ↳ pouvant représenter **jusqu'à 35% des dépenses éligibles** (25% + 10% pour un projet avec un approvisionnement local conséquent).

Ces dépenses sont plafonnées à 1 M€.

⚠ Les projets sont instruits dans la limite des fonds disponibles et selon des critères reprenant les impacts technologiques, économiques, environnementaux, sociaux, le modèle d'affaires, la solidité du porteur de projet...

20 ANS
D'expérience

250 M€
D'aides publiques
obtenues en 2022

8
Implantations
en France

120
Collaborateurs



**Franck
MAUDOUX**

Directeur développement

06 33 04 37 74

franck.maudoux@abfdecisions.fr

ABF
LE RÉFLEXE AIDE PUBLIQUE